RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ODYSSEE IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
au capital de 515 000 euros
Siège social : 107 Allée François Mitterrand
76100 ROUEN

R.C.S. ROUEN 803 291 962

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN DATE DU 25 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-cinq Avril,

A dix heures,

La Société ITAQUE, représentée par Monsieur Marc LAUBIES, son Président,

Agissant en qualité de Présidente de la Société ODYSSEE IMMOBILIER sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

PREMIERE DECISION

En vertu de l'article 4 des statuts, la Présidente décide de transférer le siège social de ROUEN (76100) – Hangar 107 - 107 Allée François Mitterrand à ROUEN (76100) - 22A, cours Camille Claudel – Bâtiment THEIA – 6ème étage, et ce à compter du 28 Avril 2025.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, la Présidente décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé à ROUEN (76100) – 22A, cours Camille Claudel – Bâtiment THEIA – 6ème étage.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

La Présidente donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

